

Une autorité cantonale toujours autant sollicitée

Vidéosurveillance, conflits avec l'administration, nouvelle loi sur la protection des données: l'Autorité cantonale de la transparence n'a pas chômé en 2023.



Les caméras de surveillance dans l'espace public et qui enregistrent des images doivent faire l'objet d'un préavis de l'Autorité de la transparence.

CHLOÉ LAMBERT – ARCHIVE

ÉRIC BULLIARD

BILAN. L'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM) vient de rendre son rapport d'activité 2023. Dans le domaine de la transpa-

rence, «le nombre de demandes en médiation est resté élevé», indique le communiqué de presse. Il a toutefois baissé par rapport à l'année précédente, où la préposée en avait reçu 35.

En 2023, il y en a eu 21, «dont neuf concernaient des demandes en lien avec des permis de construire. Onze médiations ont abouti à un accord et cinq cas ont conduit à une recom-

mandation de la préposée, faute d'accord entre les parties.»

Pour la protection des données, la nouvelle loi cantonale (LPrD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Elle offre «un cadre juridique moderne qui s'aligne sur les standards du droit européen» et renforce les droits des personnes. «D'une part, la réforme renforce le contrôle et la maîtrise des informations qu'elles partagent avec les collectivités publiques. D'autre part, les obligations en matière de protection des données sont plus strictes pour les responsables au sein de l'administration.»

Dans la foulée de cette loi, l'autorité a mis en place de nouveaux outils sur le site internet de l'Etat (www.fr.ch, rubrique «Etat et droits»). On y trouve par exemple un portail d'annonce de violation de la sécurité des données ainsi que des modèles pour réaliser des analyses d'impact en protection des données.

Nouvelles caméras

Le chapitre protection des données comprend également la vidéosurveillance, puisque la préposée rend des préavis quand des systèmes sont prévus

dans l'espace public et lorsque des images sont enregistrées. En 2023, 25 dossiers sont parvenus à l'ATPrDM, 11 étaient encore ouverts à la fin de l'année, en attente de documentation et 18 préavis ont été rendus (dont certains sur des dossiers déposés en 2022). Trois préavis positifs concernent des caméras dans des déchetteries, à Cottens, Cressier et Belmont-Broye.

Un «préavis positif avec conditions» a été donné «concernant l'installation d'un système de vidéosurveillance avec enregistrement des images et vision en temps réel au Musée d'art et d'histoire de Fribourg». Il comprend une quarantaine de caméras. La préposée estime que le domaine public à l'extérieur du musée doit être flouté et que «des clarifications en matière de sécurité des données doivent être apportées, notamment en ce qui concerne les accès aux images par le personnel et la manière dont la vision en temps réel est organisée».

Simplifier le langage

Enfin, du côté de la médiation administrative, «37 demandes de citoyennes et citoyens sont parvenues à la médiatrice cantonale, dont 13 relevaient du

champ d'application de la loi» spécifique à ce domaine. L'accent a été mis en 2023 sur l'accès aux documents, y compris pour les personnes qui ont du mal à lire (une sur cinq en Suisse): «Les conflits surviennent souvent parce que quelque chose n'est pas ou mal compris. La médiatrice en fait régulièrement l'expérience dans son travail quotidien et effectue un travail de «traduction» du langage administratif, souvent difficile à comprendre», lit-on dans le rapport.

L'objectif est donc de recourir davantage au langage simplifié, «avec des phrases courtes, des mots simples, des exemples et une grande police de caractères». La médiatrice s'est engagée depuis plusieurs années dans ce sens et a lancé l'été dernier «un nouveau projet de présentation de l'administration cantonale en langage simplifié». Etabli en collaboration avec les directions et la Chancellerie d'Etat, le Grand Conseil et le pouvoir judiciaire, il servira de base «à la traduction en langage simplifié d'autres textes des différentes unités de l'administration cantonale». ■